



Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : Tarif social - contestation des montants facturés concernant une consommation à dater du **XX/XX/XX** (date de début du trimestre durant lequel vous avez obtenu un statut qui donne droit au tarif social).

Référence : (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

Numéro de client :

Madame, Monsieur,

Depuis la date du **XX/XX/XX** (date de prise d'effet de la décision qui confirme le statut vous donnant droit au tarif social), j'entre dans les conditions pour être considéré comme un client protégé. Je peux donc bénéficier du tarif social depuis la date du (1^{er} janvier XXXX ou 1^{er} avril XXXX ou 1^{er} juillet XXXX ou 1^{er} octobre XXXX) (choisir la date du début du trimestre durant lequel cette décision a été prise et y ajouter l'année). J'ai droit au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz (supprimer si vous n'êtes pas concerné par une des deux énergies).

Normalement, je bénéficie automatiquement du tarif social, sans aucune démarche de ma part. L'application du tarif social débute dès le début du trimestre durant lequel la décision qui ouvre le droit au tarif social est prise, comme le précise le SPF Economie sur son site internet (<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social/tarif-social-pour-lelectricite>).

J'ai découvert récemment que le tarif social n'avait pas été appliqué alors que j'y ai droit. Dans ces conditions, les factures portant sur une consommation depuis le **XX/XX/XX** (date de début du trimestre durant lequel vous avez obtenu un statut qui donne droit au tarif social) sont incorrectes.

Je vous demande de recalculer les montants que je vous dois depuis cette date, et de m'envoyer une facture rectificative.

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.

Energie Info Wallonie
Rue du Lombard 8/2 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be
081/24.70.10

www.energieinfowallonie.be

- *Si vous disposez des attestations officielles de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale :*

Je joins à ce courrier la ou les attestation(s) officielle(s) justifiant ma qualité de client protégé. (Joindre la ou les attestations de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale au courrier.)

- *Si vous n'arrivez pas à obtenir les attestations officielles de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale concernant une décision prise avant le 15 mars 2019 :*

Je joins à ce courrier un document attestant du versement mensuel de mon allocation (conformément à l'article 3, alinéa 2 de l'Arrêté ministériel du 27 février 2007 définissant le modèle de formulaires à fournir au fournisseur d'électricité ou de gaz par le client protégé). (Joindre le document au courrier.)

Facultatif : Sans réponse positive de votre part, je déposerai une plainte auprès du Service de médiation de l'énergie.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)
(signature)